

Registre des consultations sur le site de R.A.M.Q.

L'infolettre 219 que nous avons reçue le 18 décembre dernier informait les médecins de CLSC et d'UMF de la fin du moratoire sur l'obligation d'inscrire au registre des consultations de la R.A.M.Q. les visites des patients inscrits. Ce moratoire nous exemptait d'inscrire les visites de patients au registre afin de pouvoir bénéficier des forfaits d'inscription annuels et du supplément au nombre de patients actifs. Avec l'arrivée du mode mixte, ce moratoire est levé.

Qui doit compléter le registre ? Pour les **médecins qui ont adhéré au mode mixte**, chacune de leurs consultations est maintenant enregistrée auprès de la R.A.M.Q. Le statut d'un patient actif se fait donc automatiquement. **Pour eux, il n'est pas nécessaire de le compléter.**

Pour ceux qui n'y ont pas adhéré, la complétion du registre permettra de préciser le statut d'activités d'un patient qui aura été vu au cours de l'année. Comme le statut actif d'un patient vulnérable est déjà assuré par la facturation du supplément de vulnérabilité à la visite il n'y a rien de plus à faire. Il ne vous reste plus qu'à inscrire les visites de vos patients non vulnérables afin de vous assurer de recevoir tous les suppléments et majorations prévus à nos ententes.

Dois-je inscrire toutes les consultations dans le registre ? En plus du maintien du statut actif de vos patients inscrits, la complétion du registre permet de colliger toutes les consultations de ces patients. Pour votre taux de fidélisation et d'assiduité en GMF, il est important que tout soit saisi. Soyez donc vigilants !

Dois-je compléter moi-même le registre ? Votre association est d'avis que le personnel clérical de votre CLSC devrait compléter le registre. Des échos sur le terrain nous parviennent de médecins qui ont opté pour ce fonctionnement. Nous vous encourageons à en faire de même. Il ne s'agit pas d'une facturation.

Pour en savoir plus, nous vous référons à la communication de janvier dernier du Dr Michel Desrosiers de la FMOQ.

À vos agendas

Cette journée s'adresse à tous les médecins oeuvrant en CLSC et en santé publique.

Journée médico-administrative

Le vendredi 27 mai 2016
Montréal, Hôtel de l'Institut (ITHQ)



Pas besoin de faire un dessin:

La pratique en CLSC évolue et doit s'adapter en fonction des paramètres qui nous sont dictés par le MSSS et les CISSS.

La journée médico-administrative se veut une plateforme d'information, de réponses et d'échanges. Vous serez mieux outillés pour faire face aux changements.

Au programme :

8 h 30 – 12 h

- † Rémunération mixte en CLSC, pour ou contre ?
- † Entente sur l'accessibilité, échapperons-nous à la loi 20 ?

13 h 15 – 16 h 30 :

- † Conditions de pratique, aurons-nous le soutien de notre CISSS ?
- † Programme GMF, la seule porte de sortie pour exercer en CLSC ?

La journée médico-administrative saura répondre à plusieurs de vos questions.

Pour vous inscrire :

Inscrivez-vous avant le 9 mai 2016.
Le nombre de places est limité !!!

T.: 514 875-7412

F.: 514 875-9365

C.: info@amclscq.org